

ÉDITO du Président

C'est parti !

A compter du 1er mai, trier devient un jeu d'enfant. La nouveauté ? Vous pouvez déposer tous vos emballages plastiques y compris les pots, les barquettes, les sacs et les films en plastique dans votre bac de tri. En effet, notre syndicat s'est engagé avec CITEO dans l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers. Cette simplification du geste de tri va nous permettre de collecter davantage d'emballages et de papiers, d'en recycler plus, et de nous inscrire dans l'harmonisation des consignes prévue d'ici 2022 au niveau national.

Chez vous, ce sont donc tous vos emballages, sans exception, qui sont à trier. Notre syndicat, avec vous et les intercommunalités que je représente, contribue au développement d'un environnement durable.

Alors que l'incinération nous coûtera toujours plus cher, que l'enfouissement est définitivement à proscrire dans toute la mesure du possible, votre tri, outre d'être vertueux sur le plan environnemental, nous promet des retombées économiques intéressantes par les ventes de matière.

Cette édition spéciale vous donnera toutes les informations utiles. Vous êtes la pièce maîtresse de la maîtrise de nos coûts et de la défense de notre planète. Je compte sur votre participation pour donner une nouvelle dimension au geste de tri sur notre territoire.



Le Président du
SMITOM du Nord Seine et Marne
Jean-François Léger

LA SOLUTION POUR NOS DÉCHETS

Avec le SMITOM, j'agis pour mon environnement !

À LA UNE

Trier n'a jamais été aussi simple !

Pots, barquettes, films et sachets en plastique



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique et tous les papiers.

Plus simple le tri !

A compter du 1^{er} mai 2019, vous pourrez déposer tous vos emballages avec tous les papiers dans le bac de tri.

La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés ainsi que tous les emballages métalliques de petite dimension.

Plus de recyclage

Jusqu'à présent, seules les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, papier et carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères faute de solution pour les recycler.

Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les

emballages. Votre commune, tout comme les 166 communes composant le SMITOM du Nord Seine et Marne, va participer à ce projet en partenariat avec Citeo et vos intercommunalités. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans votre commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

> POUR VOUS AIDER :

à partir du 1^{er} mai dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans votre bac de tri bleu ou jaune. Il est inutile de les laver, il suffit de bien les vider.



Découvrez les nouvelles consignes de tri en page 2

Des consignes de tri plus simples pour encore + de recyclage

Grâce à l'évolution du recyclage et des centres de tri, en plus des papiers et des emballages en carton, aluminium et acier, vous pouvez désormais déposer LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE et VOS PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES dans votre bac de tri.



CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Les papiers



Les journaux et magazines



Les publicités et prospectus



Les catalogues et annuaires



Les enveloppes et les papiers



Les livres et cahiers

Les courriers et lettres

Les emballages en PAPIER et CARTON



Les boîtes et cartons



Les briques



Les sacs, sachets

Les emballages en MÉTAL



Les aérosols, bidons, boîtes de conserve, barquettes et canettes en métal



Les petits emballages en métal (capsules, couvercles, tubes, plaquettes de médicaments, boîtes sachets...)

Les emballages en PLASTIQUE



Les bouteilles et flacons



Les sacs, sachets et films



Les pots, boîtes et barquettes



Les calages et le polystyrène

RAPPELS

- ① Dans votre bac de tri bleu ou jaune, jetez vos emballages et papier EN VRAC : il ne faut ni les enfermer dans un sac, ni les imbriquer ou les déchirer afin de faciliter leur tri au centre de tri.
- ② Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Pourquoi trier ses emballages est important

Fin 2022, 66 millions de Français trieront tous leurs emballages. Grâce à l'extension des consignes de tri pour tous les plastiques, à votre geste et à la modernisation des centres de tri, le taux de recyclage de ces emballages devrait doubler ! Petit retour sur le tri et le recyclage des emballages et leurs bienfaits.

Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge, une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment ! Ce système permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle dont est issu l'aluminium).

Trier permet de réaliser des économies

Vos emballages ont de la valeur ! Les emballages que vous triez sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre). La revente de ces matériaux à des recycleurs permet de limiter l'augmentation du budget « gestion des déchets » de la collectivité. A contrario, une tonne d'emballages traitée avec les ordures ménagères représente aujourd'hui un coût considérable pour la collectivité, donc pour vous !

Quelques exemples de recyclage des emballages en plastique

6x =

8x =

35x =

49x =

77x =

140x =

>> ZOOM sur le RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

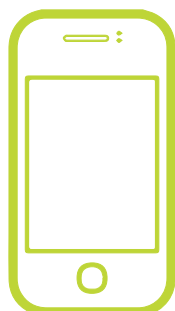


Des doutes au moment du tri ? Des questions ?

Que faire de vos emballages, piles, médicaments, pots de peinture, jouets et autres textiles ? Plusieurs solutions s'offrent à vous afin de vous aider dans la gestion de vos déchets.

1 Consultez le site www.consignesdetri.fr

pour retrouver toutes les consignes de tri «géolocalisées» selon votre commune.



2 Téléchargez l'application

«Le guide du tri»

consultable depuis n'importe quel smartphone



3 Contactez nos équipes ou votre intercommunalité

L'équipe des Ambassadeurs du tri du SMITOM est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h par téléphone au : **01.60.44.40.03**

ou par mail : trifacile@smitom-nord77.fr

Rappel : Le SMITOM est en charge du traitement de vos déchets et des déchèteries. **CONCERNANT LA FOURNITURE ET LE RAMASSAGE DES BACS,** nous vous invitons à contacter votre communauté de communes ou d'agglomération.

>> ZOOM sur l'application «Le guide du tri» de CITEO



Comment cela fonctionne-t-il ? Finis les doutes ou les idées reçues... Renseignez l'objet ou le type d'emballage dans le moteur de recherche et géolocalisez-vous. L'application vous informe s'il est à trier ou à jeter ainsi que l'exutoire adapté (couleur du bac, points d'apport volontaire et déchèteries à proximité...).

Découvrez également de nombreuses informations sur la progression du tri et du recyclage en France et sur les bénéfices environnementaux du geste de tri.

+ d'informations : www.consignesdetri.fr

Application gratuite



Le samedi 25 mai prochain, le SMITOM vous donne rendez-vous à son siège de Monthyon pour la troisième édition de sa «journée environnement et partage». Au programme : de nombreuses animations et ateliers gratuits pour toute la famille, des composteurs gratuits (sur inscription), la découverte en exclusivité des gagnants de notre concours «fabrique ta ruche et ses abeilles en déchets recyclables» Retrouvez le programme de cette journée sur www.smitom-nord77.fr



Rappel : depuis le 1^{er} mars, afin de faire bénéficier aux usagers d'un meilleur accueil en déchèteries, les horaires d'ouverture ont été modifiés. Retrouvez l'intégralité de ces horaires sur notre site internet ou mobile consultable depuis votre smartphone (www.smitom.mobi) ou sur notre serveur vocal : 01.60.24.75.70.



Chemin de la Croix Gillet
77122 Monthyon

Tél. 01 60 44 40 03 - Fax 01 60 44 40 05
contact@smitom-nord77.fr

140 000 exemplaires

- Directeur de publication : Jean-François Léger
Président du SMITOM
- Comité de rédaction : Michelle Brun, Justine Barthe, Stefan Bosse-Platiere, Marie-Hélène Duhamel, Méhdi Le Mero
- Conception PAO : Méhdi Le Mero
- Crédits photo : 123RF - CITEO

Avec notre partenaire :

